

Décision du 1^{er} mai 2021

Le président du tribunal administratif de Rouen,

VU le code de justice administrative, notamment son article R. 351-3 ;

VU le décret du 6 avril 2021 du Président de la République, nommant Monsieur Jérôme BERTHET-FOUQUÉ, président du tribunal administratif de Rouen, à compter du 1^{er} mai 2021 ;

D E C I D E :

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} mai 2021, délégation est donnée aux magistrats dont les noms suivent, à l'effet de transmettre les dossiers dont est incompétamment saisi le tribunal administratif de Rouen, à la juridiction administrative compétente autre que le Conseil d'Etat :

Madame Anne GAILLARD, Monsieur Patrick MINNE, Madame Isabelle BRIL et Monsieur Frédéric CHEYLAN, vice-présidents.

Article 2 : La présente décision sera affichée dans les locaux du tribunal administratif et sur le site Internet de la juridiction.

Fait à Rouen, le 1^{er} mai 2021,



Jérôme BERTHET-FOUQUÉ

